



La directrice

Paris, le 25/04/2023

Note d'organisation de la direction interministérielle du numérique

En application du décret n°2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique modifié par le décret n° 2023-304 du 22 avril 2023, la direction interministérielle du numérique (DINUM) a pour mission d'élaborer la stratégie numérique de l'État et de piloter sa mise en œuvre.

La Direction interministérielle du numérique (DINUM) est un service de la Première ministre, placé sous l'autorité du ministre de la transformation et de la fonction publiques.

La DINUM comprend six départements et trois missions :

- **le département « Appui, conseil et expertise »** accompagne les ministères pour faire réussir leurs projets numériques et en maximiser l'impact, diminuer leur coût total de possession, leur empreinte écologique, en améliorer le design, l'accessibilité, la sécurité, l'interopérabilité. Il assure également le dialogue et la collaboration avec les collectivités territoriales et leurs représentants ainsi que le pilotage du programme « Proactivité » ;
- **le département « Incubateur de services numériques »** anime les programmes beta.gouv.fr, Entrepreneurs d'intérêt général et Accélérateur d'initiatives citoyennes et contribue, grâce au numérique, à faire réussir les politiques prioritaires gouvernementales en créant des services numériques agiles et innovants ;
- **le département « Etalab »** coordonne et promeut l'action de l'Etat et des organismes placés sous sa tutelle en matière d'inventaire, de gouvernance, de production, de circulation, d'exploitation et d'ouverture des données, et notamment des algorithmes et des codes sources ;
- **le département « Infrastructures et services opérés »** construit et opère des infrastructures et services d'usage partagé, et notamment le réseau interministériel de l'Etat, dont la stratégie de résilience et de sécurité est définie conjointement avec le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale ;
- **le département « Opérateur de produits interministériels »** construit, met à disposition et opère des services numériques d'usage partagé, notamment un service de fédération d'identités électroniques et des outils numériques à destination des agents publics ;
- **le département « RH de la filière numérique de l'Etat »** soutient le développement des compétences de l'Etat et des organismes placés sous sa tutelle dans le domaine du numérique, en facilitant l'émergence d'une filière professionnelle interministérielle du numérique ;
- **la mission « Droit et international »** assure le conseil et l'expertise juridiques pour l'ensemble de la DINUM et de ses activités. Elle contribue également à la définition des positions françaises dans les instances internationales et communautaires compétentes en matière de numérique public et, le cas échéant, participe aux dites instances ;

- **la mission « Budget et achat »** est chargée d'assurer le pilotage budgétaire et l'exécution financière des actes de gestion, de mettre en œuvre l'achat public et de contribuer à la performance et à la qualité de l'exécution des opérations budgétaires et financières ;
- **la mission « Communication »** pilote et coordonne la stratégie et les actions de communication de la DINUM.

La direction de la DINUM est appuyée par un secrétariat et un cabinet, chargés notamment de la fluidification des échanges et de l'appui à l'ensemble des missions et des départements de la DINUM.



Stéphanie SCHAER